

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 décembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021**

**2021 DEVE 123** Subvention de fonctionnement au bénéfice de la régie personnalisée de l'École Du Breuil pour l'exercice 2022.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 1867, autorisant la création d'une école théorique et pratique d'arboriculture, destinée à l'enseignement public et gratuit des plantes ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 107 en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 relative à la création de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu la délibération 2018 DEVE 179, en date des 14, 15, 16 et 19 décembre 2018 validant la convention cadre entre la Ville de Paris et la régie personnalisée Ecole Du Breuil ;

Vu le projet de délibération 2022 DEVE 123 en date du 30 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 3,8 millions d'euros au titre de l'année 2022 à la régie personnalisée de l'École Du Breuil et de l'autoriser à procéder à son versement ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à la régie personnalisée École Du Breuil une subvention de fonctionnement, d'un montant de 3 800 000 euros au titre de l'année 2022.

Article 2 : Le premier versement s'élève à 2 850 000 euros et représente 75% du montant total de la subvention. Le deuxième versement, d'un montant de 950 000, correspondant au solde de 25%, et sera versé au second semestre 2022.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et suivants sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**